



CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 19 septembre 2024

Responsable de service :
Olivier UZANU

DÉLIBÉRATION N° 06

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVAUULT, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Sophie DESPRÉS, M. Dominique GAUDIN, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Jean-François RABEAU, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Agnès de BRUYN, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Marie-Christine MILLAUD, donne procuration à M. le Maire
M. Patrick ROBIN, donne procuration à M. Gérard-François BOURNET
Mme Angéline GLUARD, donne procuration à Mme Sophie DESPRÉS
Mme Laetitia BOURDIER, donne procuration à Mme Estelle QUÉRÉ
Mme Hélène de SAINT DO, donne procuration à M. Vincent HEUSICOM
M. Yan GENONET, donne procuration à Mme Hélène RATA
Mme Lisa TEIXEIRA, donne procuration à M. Arnaud LATREUILLE

Secrétaire de séance : M. Pierre CUCHET

Date de convocation	12/09/2024
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	29

06. Signature d'une convention de financement avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour la révision du profil de baignade

Vu les délibérations du 3 juin 2010 et du 12 juillet 2016 portant sur la participation financière de la Commune d'Aytré à la détermination et à la révision des profils de baignade,

Vu la demande de la CDA en date du 12 août 2024 de renouveler la convention de financement avec la Commune d'Aytré pour une nouvelle révision des profils de baignade,

Considérant que l'étude permet le recensement des modifications sur le bassin versant depuis la dernière révision, le recensement des sources de pollution, l'actualisation des flux polluants et l'étude des éventuelles causes de dégradation de la qualité des eaux de baignade,

Considérant que l'Agence de l'eau participe au financement de l'étude à hauteur de 50 % et la CDA à hauteur de 25 %,

Considérant que la participation financière de la Commune d'Aytré s'élève à 5 457.50 € HT,

Considérant que la Maîtrise d'ouvrage et l'étude sera assurée par la CDA et la Maîtrise d'œuvre par l'UNIMA,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- A l'unanimité des membres présents et représentés,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement de l'étude avec la CDA.

La CDA assurera le paiement direct de l'étude et émettra le titre de recette correspondant à la Commune d'Aytré, lorsque l'Agence de l'eau Loire Bretagne aura versé la totalité de son aide financière.

Annexe 09 : Convention de 2016

Annexe 10 : Projet de convention

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL
Maire



Pierre CUCHET
Secrétaire de séance